

## DÉCISION DU MAIRE N°02/2024

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* la délibération du conseil municipal en date du 15 mai 2024 sollicitant une subvention au Conseil Départemental de 48,82 % du montant estimé des travaux d'aménagement et de rénovation thermique de la mairie,

*Vu* le chiffrage actualisé du montant estimé des travaux établis par l'Atelier d'architecture Seriziat le 26/05/2024,

*Vu* la délibération en date du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22,

### DÉCIDE

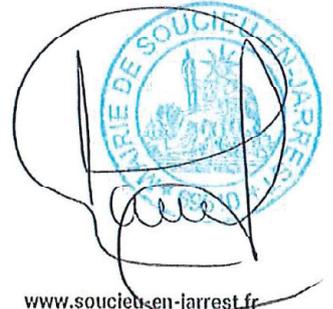
ARTICLE 1 : De demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et de rénovation thermique de la mairie à hauteur de 48,82 % du montant des travaux établis selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES (HT)           |                     | RECETTES (HT)         |                     |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Etudes, AMO             | 10 000 €            | ANTS                  | 4 000,00 €          |
| SPS, bureau de contrôle | 6 982,50 €          | Conseil Départemental | 105 862,51 €        |
| Travaux                 | 199 500,00 €        | Autofinancement       | 106 979,99 €        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>216 482,50 €</b> | <b>TOTAL</b>          | <b>216 482,50 €</b> |

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et à la Trésorerie Principale de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest,  
Le 31 mai 2024

Le Maire,  
Arnaud SAVOIE



Transmis en Préfecture le : 31 MAI 2024

Publié le : 31 MAI 2024